

Eric LANDOT
Diplômé de Sciences Po Paris
Docteur en droit public

Guillaume GLENARD
Agrégé de droit public

Evangelia KARAMITROU-MAGUERES
DESS administration publique

Yann LANDOT
DEA droit public
DESS administration publique

Nicolas POLUBOCSKO
Docteur en droit public

Lauren CRANCE
Master 2 droit public approfondi

Avocats associés

Gabriel DUBOIS
Master 2 administration générale
Master 2 droit public fondamental

Marie GOUCHON
Master 2 droit public des affaires achat public

Estelle POIRÉ
Master 2 cadres territoriaux et environnementaux

Avocats pré-associés

Laura BOISSONNET
Master 2 droit des collectivités territoriales

Charles FOUACE
Master 2 droit public des affaires

Benjamin GIRARDO
Docteur en droit européen

Rafael GUTIERREZ
Master 2 droit public

Mathilde IFCIC
Master 2 droit public des affaires

Antoine LENAIN
Master 2 contentieux public
Master 2 droit de l'environnement

Avocats seniors

Arnaud BAUMGARTNER
Master 2 droit public financier

Marie MARTINANGELI
Master 2 droit public approfondi
Master 2 contentieux public

Thomas SAINTE THÉRÈSE
Master 2 droit public financier

Avocats confirmés

Yasmine CHEVREUL
Master 2 droit des contentieux publics
Master 2 Juriste-conseil des Collectivités Territoriales

Marig DOUCY
Master 2 droit des contentieux publics

Jacques ERNST
Master 2 droits de l'Homme

Etienne GALLOUIN
Master 2 droit de l'environnement

Anais HEBERT
Master 2 droit public

Farid MAFAMANE
Master 2 droit des affaires - juriste du sport

Thomas MANCUSO
Master 2 droit de la régulation et des contrats publics
Master 2 philosophie du droit et droit politique

Deyana STEFANOVA
Docteure en droit

Estelle VILELA
Master 2 droits de l'Homme et Union européenne

Avocats

Laura LATTANZI
Ingénieure
Master 2 droit international et européen de l'Environnement

Consultante

Contacts pour l'administration et les finances du cabinet :

Carla DE OLIVAL
Responsable administratif et financier

Elodie VAHE
Office Manager



Landot & Associés
Avocats à la Cour

Envoyé en préfecture le 16/09/2026

Reçu en préfecture le 16/09/2026

Publié le 17/09/2026

ID : 079-200069755-20260915-DP20260217-AU

Par courrier électronique

Objet : Recours contentieux
PLUi-H – Société Le
Grand Chiron Solaire
Energie

*Affaire suivie par Ola ALHUSSIN,
Cheffe de service Affaires Juridiques*

*Affaire suivie au sein du cabinet par
Maîtres Nicolas Polubocsko et Estelle
Poiré*

M. FABRICE MICHELET
PRESIDENT
COMMUNAUTE DE COMMUNES
MELLOIS EN POITOU
LES ARCADES - 2, PLACE DE
STRASBOURG
CS 60048 - 79500 MELLE

Paris, le 10 août 2026

Monsieur le Président, Cher Monsieur,

Pour faire suite à votre demande, je vous confirme notre disponibilité pour analyser et préparer un mémoire en défense en réponse au recours contentieux formé par la société Le Grand Chiron Solaire Energie à l'encontre de la délibération du 5 mars 2026 approuvant le Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H) de la Communauté de communes Mellois en Poitou.

Je vous remercie pour la confiance que vous témoignez envers notre Cabinet.

De tels recours peuvent s'avérer particulièrement chronophages lorsqu'il s'agit d'assurer une défense rigoureuse et approfondie du PLUi-H. Toutefois, compte tenu des précédents recours formés contre le PLUi-H, déjà confiés à notre cabinet, et, notamment du recours introduits par les sociétés WPD, nous vous proposons de défendre les intérêts de la Communauté de communes aux conditions suivantes :

- Un montant forfaitaire de 250 € HT correspondant aux frais administratifs d'ouverture de dossier et à notre constitution auprès du Tribunal administratif de Poitiers.

11, bd Brune - 75014 Paris — Tél. : 01 42 84 99 84 — contact@landot-avocats.net

Palais : P0140 - SIRET 504 575 432 00035 — APE 6910Z - TVA FR 83504575432 <http://blog.landot-avocats.net> — www.landot-avocats.net



- L'application d'un taux horaire de 137 € HT dans les limites suivantes :

1. Tranche ferme :

- Analyse des pièces du dossier, recherches juridiques, rédaction d'un mémoire en défense : **3014 € HT**, soit 22 heures maximum (**Il s'agit seulement d'un plafond** dans la limite duquel nos prestations sont facturées en fonction du nombre d'heures effectivement réalisé, ce qui peut conduire à un total inférieur audit plafond, mais non supérieur.) ;

2. Tranches conditionnelles (qui pourront être déclenchées par vos soins au fur et à mesure de l'évolution de la procédure) :

- rédaction de tout mémoire complémentaire : 2740 € HT par mémoire (soit 20 heures facturées maximum),
- préparation, représentation à l'audience et transmission d'un compte rendu d'audience : 850 € HT (ce montant incluant les frais de déplacement),
- le cas échéant et avec votre accord, rédaction d'une note en délibéré : 600 € HT ;
- *le cas échéant*, suivi de l'exécution du jugement rendu : 500 euros HT maximum.

Nota Bene : Il s'agit seulement de plafonds dans la limite desquels nos prestations sont facturées en fonction du nombre d'heures effectivement réalisé, ce qui peut conduire à un total inférieur audit plafond, mais non supérieur.

Toute prestation complémentaire (notamment en cas d'expertise ou de médiation organisée par la juridiction) sera par ailleurs facturée au prorata du temps passé sur la base de notre tarif horaire de 137 € HT par heure.

Si cette proposition vous agréée, je vous remercie par avance de bien vouloir me retourner un exemplaire du présent courrier avec la mention « bon pour accord » et de nous transmettre le numéro d'engagement correspondant.

En espérant que cette proposition soit favorablement retenue, nous restons à votre entière disposition pour de plus amples informations et vous prions de croire, Monsieur le Président, Cher Monsieur, en l'assurance de notre dévouement.

*Pour la Selarl d'avocats
Landot & associés*



Eric Landot

Les missions accomplies pourront être mentionnées dans les supports de communication du cabinet Landot & associés, avec éventuelle mention d'un contact joignable et de votre logo. Si vous ne souhaitez pas que nous fassions état des missions accomplies dans nos supports de communication, je vous remercie par avance de bien vouloir nous l'indiquer expressément.